Belvaux/Sanem, le 19 juin 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 10 juin 2025, réf N° **1/2025/0076/119 ces.,** la société

SARL FAMAPLAST SA & GRANULUX

a eu l'autorisation **pour la cessation – fabrication et dépôt plastique, compresseurs, ateliers travail de bois et de métaux, laboratoires, transformateurs et production de froid à Soleuvre, 40, rue de Sanem.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **19 juin 2025 au 29 juillet 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz